

GRILLE DE SELECTION DU RETRIEVER DU LABRADOR

TB = Très Bon CO = Classe Ouverte SPE = Spéciale de race CHPT = Championnat de France
 EXC = Excellent CT = Classe Travail RE = Régionale d'élevage
 CI = Classe Intermédiaire CCH = Classe Champion NE = Nationale d'élevage



Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 18/03/2013

Approuvée par le comité de la SCC le : 26/03/2013

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + Dysplasie de la hanche : lecture A, B ou C + 1 TB dans une exposition + 1 TAN ou sélectif A + Identification génétique	Sujet CONFIRME + Actuellement exempt de Cataracte, de Dysplasie de la rétine, et d'APR + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Identification génétique + soit 1 EXC en Exposition + Sélectif B soit 1 TB en Exposition + 1 TB en Field Trials ou 2 ^{ème} Cat en BICP	Sujet CONFIRME + Actuellement exempt de Cataracte, de Dysplasie de la rétine, et d'APR + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude (lecture 0, SL ou 1) * + Pedigree complet + Identification ADN + soit 1 EXC en SPE ou RE ou CHPTou NE TB en Fiels Trials ou 2 ^{ème} Cat en BICP soit + TB en SPE ou RE ou CHPTou NE + EXC en field trials ou 1 ^{ère} Cat en BICP	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Exigence santé du 3 points + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

L'identification ADN est obligatoire pour l'attribution des titres de trialer, champion de beauté ou champion de travail Pour les chiens nés après le 01/04/05

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

